



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 mars 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête mensuelle de conjoncture dans les
services**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête mensuelle de conjoncture dans les services
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête couvre en quasi-totalité les secteurs suivants : hébergement et restauration ; information et communication ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien ; autres activités de services ; transport routier de marchandises et messagerie.</p> <p>Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2) suivants : 49.41, 52.29A, 53.2, 55.1, 55.2, 56.1, 56.21Z, 56.3, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 68 (excepté 68.32B), 69, 70 (excepté 70.10Z), 71, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81 (excepté 81.30Z), 82, 95, 96.</p> <p>Il n'y a pas de critère de taille sur ce champ.</p>
Champ géographique	France métropolitaine

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Conjoncture dans les services
URL de consultation du questionnaire	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2066/procesus-statistique
Objectifs	<p>L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme sur ce secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.</p> <p>L'enquête permet également de calculer différents indicateurs</p>

	<p>synthétiques, tel l'indicateur synthétique du climat des affaires qui vise à résumer l'information contenue dans l'enquête, en dégagant une tendance commune aux différents soldes d'opinions.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Les principaux thèmes abordés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'activité : les chefs d'entreprise sont interrogés sur l'évolution du secteur dans son ensemble (les perspectives générales d'activité) ainsi que sur leur propre activité, la demande qui leur est adressée, la situation de trésorerie ou les facteurs limitant leur activité; • l'emploi : les chefs d'entreprises sont interrogés sur la tendance récente et à venir des effectifs dans leur entreprise. Ils sont également questionnés sur leurs difficultés de recrutement et les barrières à l'embauche qu'ils peuvent rencontrer ; • l'investissement : les chefs d'entreprises sont interrogés sur l'évolution de leurs investissements récents et futurs, les facteurs stimulant leur décision d'investir et la destination de ces derniers ; • les prix: les chefs d'entreprises sont interrogés sur l'évolution récente et à venir de leurs prix de vente ; • les prix de marché, la concurrence étrangère, les acquisitions et la capacité de transport pour les entreprises du secteur du transport routier de marchandises et messagerie ; • la facilité à prévoir la situation future de l'entreprise.
Historique	<p>Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du secteur des services en 1988, devenue mensuelle en 2000. L'enquête européenne harmonisée auprès des chefs d'entreprise de ce secteur a également été créée en 1996 par la Commission des Communautés européennes.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Afin de recueillir une information conjoncturelle pertinente sur des sujets d'actualité affectant fortement l'économie, des questions temporaires peuvent être introduites. Ainsi d'octobre 2020 à octobre 2021, les entreprises ont été interrogées sur l'impact des mesures liées à la crise sanitaire sur leur productivité. Depuis novembre 2022, les entreprises sont interrogées sur leurs réactions (hausse des prix de vente, compression des marges,</p>

	adaptations des systèmes de production, etc.) dans le contexte de vive hausse des prix de l'énergie.
Concertation	Au niveau européen, un groupe d'experts se réunit une fois par an (cf. Comitologie) : il réunit des représentants des producteurs des enquêtes, des organismes internationaux et des utilisateurs, afin de discuter des évolutions envisagées pour les enquêtes.
Origine de la demande	L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne. Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables et de questions nationales.
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur des services, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme l'indice de production dans les services ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises de services, utile pour prévoir à court terme la production de la branche des services marchands, mais aussi l'investissement en ses produits. Les résultats de l'enquête sont publiés à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.</p> <p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.</p>
Extensions géographiques	
Utilisateurs	Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts,

français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat -, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), et plus globalement les économistes, les chercheurs et les journalistes de la presse économique.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	L'enquête de conjoncture dans les services est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue principalement par internet et de façon résiduelle par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.
Mode de collecte	Deux modes : questionnaire distribué par la Poste et, depuis mai 2006, collecte par internet. En moyenne en 2022, 97 % des répondants ont répondu par internet.
Comitologie	Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.
Contraintes pour l'enquête	La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois

	modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2021, le temps médian de réponse à cette enquête est de 15 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 10 minutes pour les questionnaires des autres mois.
Coût de l'enquête	
Organisme collecteur	Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.
Plan de sondage	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services est réalisée auprès de 4 500 unités légales.</p> <p>La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques SIRUS, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par activité principale et tranche de chiffre d'affaires. Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur. Une strate exhaustive rassemble toutes les unités légales du transport routier de marchandises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 millions d'euros et celles des autres secteurs des services pour lesquelles ce seuil est porté à 45 millions d'euros.</p> <p>Le taux de sondage est de 0,25 % des unités légales du champ.</p>
Taille de l'échantillon	environ 4 500 unités légales

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN) qui participe au financement
Date prévisionnelle de la première publication	janvier 2024